

RESOLUTION

**sur les conséquences du retrait de la FICSA sur le
fonctionnement du Syndicat du personnel du BIT**

Le Syndicat du personnel du BIT, réuni en Assemblée générale extraordinaire le 7 mars 1995,

AYANT PRIS NOTE de la résolution adoptée par l'Assemblée générale annuelle (première session) le 30 janvier 1995 sur les structures et le programme d'action du Syndicat,

AYANT DISCUTE le document soumis par le Comité du Syndicat sur les conséquences du retrait de la FICSA, et ayant retenu particulièrement les paragraphes 5, 6, 7, et 10 de ce document,

DONNE MANDAT au Comité du Syndicat d'entreprendre toute action nécessaire pour mettre en oeuvre les propositions figurant dans ledit document, et toutes autres actions qu'il jugera utiles pour garantir la représentation du personnel au sein des instances du système des Nations Unies.
